CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE STUDIO 54 ET SON CLIENT

18, Rue de la Juiverie
44 000 NANTES
Tel : 02.51.82.45.76
RCS Nantes B 433 316 445

Mme,Mlle,M (Nom & prénom) _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel |_|_|_|_|_|_|_|_| Email : _____ @ _____

Date de naissance : |_|_|_|**1**|**9**|_|_|_| Age : ___ ans

Antécédents médicaux connus : _____

Problème dermatologique : _____

Tatouage ☐ piercing ☐ Localisation : _____

STUDIO 54 S'ENGAGE :

- A offrir une prestation de qualité tant pour l'information préalable du client, que pour l'acte en lui-même et le suivi après l'acte.
- A pratiquer la prestation de piercing ou de tatouage dans des conditions d'hygiène strictes en utilisant des aiguilles stériles à usage unique et du matériel stérilisé en autoclave.
- A poser des bijoux biocompatibles conformément à la législation Européenne relative aux métaux d'implantation.
- A se tenir à la disposition du client pour tout soin postérieur à la prestation, de même que pour toute information.

JE DECLARE :

- Etre MAJEUR : OUI NON sinon faire compléter l'autorisation parentale ci-après :

Noms et Prénoms du représentant légal : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : domicile |_|_|_|_|_|_|_|_| travail |_|_|_|_|_|_|_|_| port |_|_|_|_|_|_|_|_|

Prestation autorisée : Tatouage ☐ piercing ☐ Localisation : _____

- Etre en PARFAITE SANTE à défaut préciser : _____
sachant que STUDIO 54 se réserve la faculté de refuser de pratiquer la prestation sollicitée.
- Avoir pris connaissance de la fiche de soins dont je reconnais avoir reçu un exemplaire.
- Etre conscient de ma propre responsabilité quant à la bonne cicatrisation de mon piercing ou de mon tatouage et **m'engager** à respecter toutes les consignes d'hygiène et de soins indiquées dans la fiche de soins.
- Etre conscient du caractère apparent et irréversible du piercing ou du tatouage.

JE M'ENGAGE :

- A ne consommer ni ALCOOL, ni ASPIRINE, ni STUPEFIANTS LA VEILLE ET LE JOUR MEME DE LA PRESTATION.
- A avoir une bonne hygiène de vie (manger équilibré, dormir suffisamment, se laver quotidiennement, se laver systématiquement les mains avant de procéder aux soins) durant toute la période de cicatrisation.
- A revenir pour les visites de contrôle de l'état de cicatrisation dont le nombre m'a été indiqué, que ce soit à la suite d'un piercing ou d'un tatouage.
- A ne pas changer seul mon bijou avant la cicatrisation complète du piercing.

Dans ces conditions, la responsabilité de STUDIO 54 ne saurait être engagée en cas :

- De problèmes cutanés (dermatologiques) survenus à la suite du piercing ou du tatouage et occasionnés par de mauvais soins (non conformes à la procédure indiquée dans la fiche de soins ci-jointe), une mauvaise hygiène corporelle, une mauvaise santé, ou une incompatibilité du piercing ou du tatouage avec l'organisme.
- De traces ou de cicatrices postérieures au piercing ou au tatouage effectué.

Fait en deux exemplaires dont un m'est remis ce jour, à Nantes le : _____

Le client : Outre le représentant légal si mineur